

Décision

Générale

modern

Décision n° 93-0276/PR/EN portant ouverture de l'examen probatoires de culture générale et du certificat d'aptitude aux fonctions de maitre d'application.

n° 93-0276/PR/EN

Ministère
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Date de publication
8 mars 1993

Numéro JO
n° 5 du 15/03/1993

Date du numéro
15 mars 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

il est ouvert pour l'année scolaire 1992-1993 une session de l'examen probatoire de culture générale et une session du Certificat d'Aptitude aux fonctions de maitre d'application. Les registres d'inscription à ces examens sont ouverts à la direction générale de l'Education nationale du 7 au 25 novembre 1992 Les épreuves de l'examen probatoire de culture générale auront lieu à l'inspection primaire le samedi 30 janvier 1993 à 7 heures. le jury de l'examen probatoire de culture générale est composé comme siit: président : le directeur général de l'Education nationale ou son représentant.